

Consultation

ACQUISITION, MISE EN PLACE ET MAINTENANCE DE
CONTENEURS ENFOUIS POUR LES ORDURES MENAGERES ET LE
TRI SELECTIF SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
COUSTELLET

Règlement de Consultation
Marché de Fournitures
Marché à procédure adaptée

Pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes de COUSTELLET
BP N°1
84660 MAUBEC

Représentant du pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Président,
Robert FRASSI

Objet de la consultation : ACQUISITION, MISE EN PLACE ET
MAINTENANCE DE CONTENEURS ENFOUIS POUR LES ORDURES
MENAGERES ET LE TRI SELECTIF SUR LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE COUSTELLET

Date de l'avis d'appel public à la concurrence : 16 septembre
2011

Date limite de réception des offres : 07 octobre 2011 à 17h

Sommaire

1. Objet et durée du marché	3
1.1 Nature et consistance de la prestation	3
1.2 Lieu de livraison des fournitures	3
1.3 Forme du marché	3
1.4 Durée du marché -- Reconduction - Délais d'exécution	3
2. Organisation de la consultation	3
2.1 Procédure de passation	3
2.2 Liste des documents transmis à chaque fournisseur consulté	3
2.3 Variantes / Options	3
2.4 Modification de détail au dossier de consultation	3
2.5 Délai de validité des offres	3
2.6 Mode de dévolution : marché unique	3
3. Retrait du dossier de consultation	4
4. Présentation des candidatures et des offres	4
4.1 Eléments nécessaires à ta sélection des candidatures :	4
4.2 Eléments nécessaires au choix de l'offre	4
5. Jugement des offres et attribution du marché	5
5.1 Analyse des candidatures	5
5.2 Jugement des offres	5
5.3 Attribution du marché	5
6. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres	6
7. Renseignements complémentaires	6

1- Objet et Durée du marché

1.1 Nature du marché

La présente consultation a pour objet l'acquisition, la mise en place et la maintenance de conteneurs enfouis pour les ordures ménagères et le tri sélectif sur la Communauté de Communes de Coustellet.

1.2 Lieu de livraison des fournitures

Robion et Cabrières d'Avignon.

1.3 Forme du marché

Les prestations feront l'objet d'un marché fractionné à bons de commande sans minimum ni maximum en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Chaque bon de commande précise celles des prestations décrites dans le marché dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité.

Les bons de commande seront émis en fonction de l'avancement des travaux menés sur les communes de Robion et de Cabrières d'Avignon.

1.4 Durée du marché

Le marché est passé pour une période de 12 mois à compter de sa date de notification.

2- Organisation de la consultation

2.1 Procédure de passation

Le marché est passé en procédure adaptée en application de l'article 28 du CMP.

La personne publique, entité adjudicataire, se réserve le droit de négocier les offres après l'ouverture de plis.

2.2 Liste des documents transmis

- Le présent règlement de consultation
- Le CCAP
- Le CCTP
- Le Bordereau des Prix Unitaires
- Le Détail Quantitatif Estimatif

2.3 Variantes / Options

Aucune variante autorisée.

Aucune option.

2.4 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

2.6 Mode de dévolution : marché unique

La présente consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots.

Les prestations donneront lieu à un marché unique.

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

3- Retrait du dossier de consultation

La Communauté de Communes de COUSTELLET diffuse un avis d'appel à la concurrence pour les prestations souhaitées sur le site internet www.cc-coustellet.fr dans la rubrique appels d'offres et sur le BOAMP.

Personne à contacter pour tous renseignements complémentaires :

Madame Karine ICARD, DGS au 04 90 20 53 14.

Monsieur Alain DRAC, Responsable des services techniques au 06 23 11 27 17.

4- Présentation des candidatures

Les candidats auront à produire, dans une enveloppe « extérieure » cachetée, **les pièces ci-dessous définies** datées et signées par eux, **rédigées en langue française**.

4.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures

4.1.1 Les pièces administratives

- Lettre de candidature, type DC1.
- Déclaration du candidat, type DC2.

4.1.2 Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience puis de leurs capacités professionnelles, techniques et financières :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (comprise dans le DC2).
- Références de service ou fournitures similaires.
- Liste des moyens techniques : déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Certificats de qualifications professionnelles.

4.2 Éléments nécessaires au choix de l'offre

- L'acte d'engagement (DC3).
- Le Bordereau des prix unitaires.
- Le détail quantitatif estimatif.
- Le mémoire justificatif des dispositions que le fournisseur se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission :
 - ✓ Caractéristiques techniques des fournitures.
 - ✓ Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la prestation y compris la maintenance et la formation.
 - ✓ Méthodologie envisagée pour réaliser la prestation.
- Une documentation comprenant photos et description des fournitures que le fournisseur se propose de livrer.

5- Jugement des offres

5.1 Analyse des candidatures

Au vu des seuls renseignements relatifs aux candidatures, les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions de l'article 52 du code des marchés publics seront éliminées. Cette élimination sera effectuée par la commission compétente.

5.2 Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

Prix	0.5
Valeur technique de l'offre Appréciée au regard du mémoire technique et de la documentation transmis Par le candidat	0.3
Délai de livraison / exécution Apprécié au regard du délai de livraison des fournitures et du délai de mise en place	0.2

Rectification des offres

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées en lettres sur l'état des prix forfaitaires et/ou le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Dans le cas de prix forfaitaire, si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, sont constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Examen des offres

Seule la solution de base sera prise en compte lors du jugement des offres.

5.3 Attribution du marché

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans les conditions définies à l'article 46 du code des marchés publics et dans un délai de 10 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur :

- ✓ Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et 8 du Code du travail ;
- ✓ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le candidat devra produire également, en application des articles L. 8254-1 et D. 8254-2 à 5 du code du travail, la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L. 5221-2-2°. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Le candidat établi dans un état autre que la France, doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis sa candidature ou son offre, les attestations d'assurance civile professionnelle et civile décennale en cours de validité, seront à remettre dans le même délai. A défaut de présentation il ne pourra être procédé à la signature du marché.

6- Conditions de remise des offres

Les candidatures et les offres, sous pli cacheté, devront être remises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation.

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les plis devront être adressés par lettre recommandée avec accusé de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remis contre récépissé à l'adresse ci-dessous.

Les plis porteront les mentions suivantes :

Communauté de Communes de Coustellet

Centre Tertiaire

Allée de la Grange - Lieu-dit la Pousselle - 84800 LAGNES

Offre pour Acquisition, installation et maintenance de conteneurs enterrés

pour les ordures ménagères et le tri sélectif sur la communauté de communes de Coustellet

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

7- Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande écrite ou courriel à :

Communauté de Communes de Coustellet

Centre Tertiaire

Allée de la Grange

Lieu-dit la Pousselle

84800 LAGNES

Fax : 04 90 20 37 44

courriel : karine-icard@cc-coustellet.fr

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.